



Programme Fabacée

(Programme CEE PRO-INNO-78 de l'arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024)

Pour une agriculture économe en énergie et en intrants

**Cahier des Charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour
devenir pilote régional du programme**

Envoi des candidatures avant le vendredi 21 mars 2025 à 17h00

Régions éligibles > toutes les régions de France métropolitaine à l'exception des cinq régions suivantes: Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce cahier des charges est produit par le consortium des partenaires Fabacée pour définir les missions et les engagements du pilote régional, ainsi que le financement et l'accompagnement dont il pourra bénéficier dans le cadre du programme.

Un maximum de trois pilotes régionaux seront recrutés à l'issue de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Contacts :

Pour toute question (technique, administrative, candidature), contactez : contact@fabacee.fr

Nous recommandons aux structures de notifier leur souhait de candidater en amont de la date limite de réception des candidatures, afin d'être informées des précisions éventuelles et d'être accompagnées dans le montage du dossier.

SOMMAIRE

[1. Le programme Fabacéé](#)

[1.1. Présentation générale](#)

[1.2. Les bénéficiaires et les aides proposées](#)

[1.3. Le déploiement via les pilotes en région](#)

[2. Le rôle du pilote régional](#)

[2.1. Les missions](#)

[2.2. L'articulation avec les autres membres du consortium](#)

[3. Les moyens alloués](#)

[3.1. Le budget pour financer l'action](#)

[3.2. Le versement des fonds](#)

[3.3. Les dépenses éligibles](#)

[4. Les engagements du pilote régional](#)

[4.1. Engagements](#)

[4.2. Conventionnement](#)

[5. AMI : Critères et calendrier](#)

[5.1. Les régions éligibles](#)

[5.2. Les critères de sélection des pilotes régionaux](#)

[5.3. Dépôt et contenu du dossier de candidature](#)

[5.4. Le calendrier](#)

1. Le programme Fabacéé

1.1. Présentation générale

Le programme Fabacéé accompagne les groupes d'agriculteurs sur 3 années pour mettre en place des actions d'économies en énergie et en intrants.

Les actions menées par les groupes lauréats du programme portent sur des pratiques plus sobres (en énergie directe et en intrants) et des matériels plus efficaces. L'économie d'énergie est mesurée en kWh par an, à l'échelle de l'exploitation agricole.

Fabacéé est un Programme CEE¹ encadré par le Ministère chargé de l'énergie. Il est financé à hauteur de 17M€ par des fonds privés (EDF, ENGIE, UEM et GAZEL ÉNERGIES). Il est porté par FEVE, avec Solagro et l'AREC Occitanie, en partenariat avec la FNCUMA, l'association AILE, l'association IRA2E et le programme ACTEE (SASU FNCCR). Ces partenaires assurent ensemble (consortium) le pilotage opérationnel de Fabacéé. AILE, l'AREC Occitanie et l'IRA2E sont les pilotes régionaux pour respectivement le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie), l'Occitanie et PACA.

1.2. Les bénéficiaires et les aides proposées

Fabacéé s'adresse à des groupements rassemblant une structure locale d'accompagnement en lien avec un ou plusieurs groupes d'exploitations agricoles.

Les groupes seront constitués de 10 à 25 exploitations agricoles ayant déjà l'habitude de travailler ensemble : par exemple CUMA, GIEE, CIVAM, GAB, CETA, GDA, etc. Parmi les structures d'accompagnement visées, citons notamment celles des réseaux CUMA, CIVAM, Chambres d'Agriculture, ADEAR, GAB et Coopératives, ou toute autre structure accompagnant déjà des agriculteurs. Les groupements lauréats sont sélectionnés via des appels à candidatures.

L'objectif est d'accompagner plus de 200 groupes d'agriculteurs. Grâce au programme Fabacéé, chaque groupe lauréat pourra :

- accéder à des outils et des formations pour mettre en œuvre les projets d'économie d'énergie : outils de diagnostics, plateforme de suivi de projet, formations techniques et à l'accompagnement au changement ;
- accéder au financement de l'animateur du groupe : les jours affectés au programme sont pris en charge à 100% (le poste d'animateur est porté par la structure d'accompagnement) ;
- disposer d'une enveloppe d'aide à l'investissement matériel et immatériel ;
- de participer à l'expérimentation d'un mécanisme de financement bancaire et à la mise en place d'une assurance transition pour prendre en charge une partie du risque porté par les agriculteurs qui feront évoluer leurs pratiques agricoles.

¹ Fabacéé est le premier programme CEE retenu par le Ministère sur la thématique agriculture. [Il a été validé par arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024.](#)
[En savoir plus sur le dispositif des CEE.](#)

L'unité d'action du programme est donc le collectif d'agriculteurs. Dit autrement, c'est via le projet d'économie d'énergie porté par chaque collectif lauréat que Fabacéé atteindra son objectif global d'économie d'énergie de 1,29 TWh cumac.

Ce faisant, le programme active ainsi les deux facteurs clés qui permettent de faire émerger des projets innovants en agriculture à savoir :

- que les agriculteurs aient déjà des expériences partagées au préalable, c'est-à-dire s'appuyer sur des collectifs existants ;
- que le collectif ait un animateur local qui joue le rôle de catalyseur et d'appui pour que les agriculteurs mettent en œuvre leurs actions d'économie d'énergie pendant le programme ;

1.3. Le déploiement via les pilotes en région

Fabacéé s'appuie sur des pilotes régionaux pour déployer son action au niveau des territoires (cf. le détail des missions en partie 2.). L'action du pilote régional commence par le recrutement des groupements lauréats, via un appel à candidatures mené sur son territoire. Une fois les lauréats désignés, le pilote régional reste l'interlocuteur privilégié. Il va suivre le bon déroulé des projets d'économie d'énergie de chaque groupe d'agriculteurs, apporter un appui technique si nécessaire et animer la communauté des animateurs des groupes.

Plus d'informations sur le programme Fabacéé via:

- le [webinaire de présentation](#) à destination des groupements candidats ;
- le [cahier des charges de l'appel à candidatures](#) pour recruter les groupes d'agriculteurs qui seront accompagnés par le programme.

2. Le rôle du pilote régional

2.1. Les missions

Le pilote régional est chargé du déploiement opérationnel du programme sur son territoire. Son objectif principal est de recruter et d'accompagner les groupements lauréats sur les trois années du programme (2025, 2026 et 2027), en lien avec les réalités agricoles de son territoire.

Le programme d'actions du pilote régional est défini ainsi :

Action 1 : Recruter les candidats

- Communiquer auprès des réseaux de candidats ainsi qu'auprès des relais du monde agricole dans sa région ;
- Accompagner les groupements intéressés en amont de leurs candidatures ;
- Sélectionner les lauréats dans le cadre d'un jury national regroupant les membres du consortium Fabacéé ;
- Suivre le conventionnement des lauréats.

Action 2 : Suivre et évaluer les actions des lauréats

- Vérifier, par l'intermédiaire des rapports d'activités produits par les animateurs et avec les indicateurs remontés dans la plateforme Fabacéé, la bonne avancée des actions menées par les groupes d'agriculteurs ;
- Évaluer ces actions au regard des objectifs du programme.

Action 3 : Apporter un appui technique aux lauréats

- En coordination avec FEVE et Solagro et les autres partenaires du programme, mobiliser les ressources pour répondre aux enjeux techniques et méthodologiques rencontrés par les bénéficiaires dans la mise en oeuvre de leurs actions d'économie d'énergie ;
- Faire remonter les besoins d'amélioration/compléments du référentiel d'accompagnement du programme (processus de suivi des projets, outils, banques de ressources, besoins de formation des animateurs locaux) auprès de FEVE et Solagro.

Action 4 : Animation du réseau d'animateurs sur le territoire

- Créer et animer une communauté technique d'animateurs, afin de permettre le partage d'expériences et la capitalisation-essaimage des connaissances ;
- Organiser 2 rencontres régionales des animateurs locaux en présentiel par an, en synergie avec les autres initiatives locales d'animation technique en agriculture.

Action 5 : Contribution au pilotage du programme

- Participer aux COMités OPérationnels (environ 4 COMOP/an) avec les autres membres du consortium ;
- De façon générale, participer aux réunions de coordination avec les autres pilotes régionaux (environ 2 jours/mois).

Le pilotage de chaque action se fait avec des indicateurs d'avancées. Les objectifs et livrables attribués à chaque action sont déterminés en début de programme. Ces éléments seront intégrés dans la convention partenariale liant FEVE et le pilote régional.

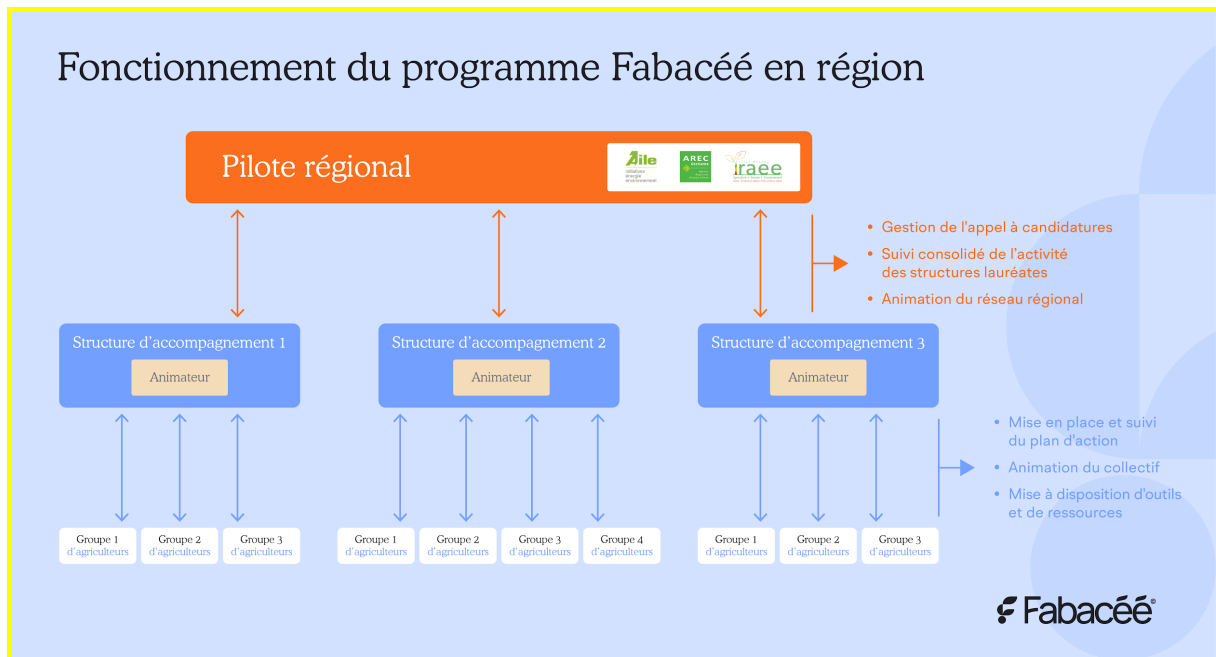


Schéma présentant les principales interactions entre le pilote régional et les groupements lauréats d'une part, l'animateur local et les groupes d'agriculteurs d'autre part. AILE, AREC Occitanie et l'IRA2E sont les trois pilotes régionaux actuels.

2.2. L'articulation avec les autres membres du consortium

Les principales missions des partenaires du consortium sont expliquées ci-après.

FEVE - porteur principal

Entreprise de l'ESS, [FEVE](#) finance l'achat de fermes grâce à l'épargne citoyenne et les loue (avec option d'achat) à des agriculteurs s'engageant à respecter une charte agroécologique.

En tant que porteur principal du programme, FEVE mène les missions suivantes :

- FEVE est en charge du pilotage global du programme : l'animation des COmités de PILotage (COFIL avec l'ADEME, la DGEC, les financeurs, Solagro et l'AREC Occitanie) et l'animation des COMOP ;
- Co-responsable (avec Solagro) du parcours d'accompagnement du programme : la formation des animateurs, les outils de diagnostic et la plateforme Fabacéé permettant le suivi des projets des groupes, la banque de ressources et enfin la capitalisation des résultats du programme ;
- Responsable du suivi administratif des groupements lauréats (conventionnement et déploiement des aides) ;
- Responsable du plan de communication national du programme et appui aux actions régionales de communication et d'animation des groupes d'agriculteurs ;
- Responsable de l'expérimentation de l'assurance transition.

Solagro - porteur associé

[Solagro](#) est une entreprise associative au service des transitions, spécialiste des questions énergétiques en agriculture.

- Solagro est co-responsable (avec FEVE) du parcours d'accompagnement du programme : la formation des animateurs, les outils de diagnostic et la plateforme Fabacéé permettant le suivi des projets des groupes, la banque de ressources et enfin la capitalisation des résultats du programme ;
- Opère une hot-line d'appui technique en particulier sur les outils de diagnostic et les plans d'actions pour les agriculteurs et animateurs lauréats.

AREC Occitanie - porteur associé

[L'AREC Occitanie](#) appuie la concrétisation des projets de transition énergétique des collectivités et des acteurs économiques régionaux.

- L'AREC met en place un fonds de contre-garantie bancaire pour les bénéficiaires du programme Fabacéé et est également pilote régional du programme pour la région Occitanie.

Association AILE, Association IRA2E, AREC Occitanie - pilotes régionaux

Ce sont les trois pilotes régionaux en place, impliqués aussi dans le montage initial du programme.

- [AILE](#) est responsable du déploiement de Fabacéé sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. AILE est une agence locale de l'énergie dans le Grand Ouest, spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural.
- [l'AREC Occitanie](#) est responsable du déploiement de Fabacéé sur la région Occitanie.
- [l'IRA2E](#) est responsable du déploiement de Fabacéé sur la région PACA. L'IRA2E est une association regroupant les acteurs du monde agricole travaillant sur les enjeux énergie et environnement.

Les trois pilotes régionaux ont mené le premier appel à candidatures en octobre 2024. La première promotion des lauréats a ainsi été constituée, comprenant 82 groupes pour plus de 1000 agriculteurs.

FNCUMA - partenaire

Fort de son réseau de près de 10 000 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), la [FNCUMA](#) soutient le déploiement du programme.

ACTEE (SASU FNCCR) - partenaire

[ACTEE](#) porte un programme CEE dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.

- ACTEE apporte son expertise en matière de pilotage de programme CEE et aide à renforcer les liens entre Fabacéé et les collectivités territoriales.

3. Les moyens alloués

3.1. Le budget pour financer l'action

Le budget du pilote régional est de 125 000 euros HT sur la période allant d'avril 2024 à fin décembre 2027. L'objectif visé est de recruter, via un appel à candidatures sur sa région, un minimum de 5 ETP animateurs² portés par les structures lauréates accompagnant les groupes d'agriculteurs (soit environ 300 agriculteurs accompagnés).

En fonction des résultats du premier appel à candidatures opéré par le pilote en mai-juin 2025, il sera possible d'augmenter son objectif d'ETP animateurs à recruter pour le porter à un maximum de 10 ETP, appelant ainsi un budget complémentaire de 25k€ HT par ETP animateur, pour la période courant jusqu'à fin décembre 2027. Ainsi, le budget total maximum du pilote régional est de 250 000 euros HT pour un objectif de 10 ETP animateurs à recruter sur sa région.

Par ailleurs, un budget de maximum 15 000 euros HT sur la période allant d'avril 2024 à fin décembre 2027 est prévu pour les besoins des événements de communication et d'animation en région (frais de logistique, prestataires, autres achats liés à ces événements).

3.2. Le versement des fonds

Les financements apportés par Fabacéé seront libérés par tranche, sur la base des dépenses correspondant aux missions réalisées par le pilote dans le cadre du programme et dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie.

Le programme versera au pilote une avance de 15% à la signature de la convention avec FEVE (cf 4.2.). Par la suite, les versements au pilote s'effectueront deux fois par an.

Les modalités d'appel de fonds du pilote envers Fabacéé seront précisées dans le convention partenariale liant FEVE et le pilote régional.

3.3. Les dépenses éligibles

Sont considérés comme éligibles au titre du concours financier versé par le programme au pilote régional, les postes de dépenses exposés ci-dessous :

- Les dépenses de personnel intervenant directement dans la mise en œuvre du programme d'actions au prorata du temps passé. Ces dépenses sont calculées sur la base d'un coût jour environné - tenant compte des salaires chargés ainsi que des coûts connexes³ - qui doit être visé par le responsable financier du pilote et dont la méthode de calcul doit pouvoir être justifié en cas d'audit du programme ;
- Les frais de déplacement et de mission ;

² On parle d'Équivalent Temps Plein (ETP) ici car les animateurs sont engagés à temps partiel dans le programme. L'objectif est bien que la somme des temps partiels de l'ensemble des animateurs équivaille à 5 ETP.

³ Les charges connexes incluent: les charges de structure (location de bureaux, informatique, assurances...), les temps "non-productifs" de l'équipe (temps RH, veille etc.) et la valorisation des coûts des équipes supports (équipe admin, RH etc.).

- Les équipements et prestations directement rattachables aux actions du programme (exemples : prestation de formation, supports de communication, location de salle, sondage...);
- Les frais de certification de dépenses liées au programme, dans le cadre d'une mission réalisée par un commissaire aux comptes / trésorier public une fois par an et pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

4. Les engagements du pilote régional

4.1. Engagements

Le pilote régional s'engage à :

- Mettre tous les moyens à sa disposition pour la réalisation des actions décrites en 2.1. ;
- Inscrire son action dans le cadre du référentiel national du programme (les outils, le suivi des avancées des projets lauréats, les processus d'évaluation) ;
- Contribuer au pilotage du programme, en collaboration avec les autres pilotes régionaux et partenaires du consortium Fabacéé ;
- Faire certifier ses dépenses remontées dans le cadre du programme Fabacéé par un commissaire aux comptes, une fois par an ;
- Signer la convention avec FEVE (cf point 4.2.).

4.2. Conventonnement

Une fois la structure retenue comme lauréate, une convention sera signée avec FEVE, porteur principal du programme Fabacéé. Cette convention a pour but de fixer le programme d'actions du pilote, tel que décrit en 2.1., en détaillant les principaux indicateurs d'avancées associés à chaque action. Aussi, une alerte pourra être faite en cours de programme au pilote régional si les actions ne sont pas engagées au rythme convenu. En cas de manquement important dans l'exécution des actions, des modalités de résiliation de la convention sont prévues.

Par ailleurs, la convention précisera les modalités de financement du pilote avec les justificatifs à produire en cas d'audit du programme commandé par le Ministère chargé de l'énergie.

5. AMI : Critères et calendrier

5.1. Les régions éligibles

Le pilote régional doit pouvoir déployer le programme Fabacéé dans une des régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine.

Les pilotes portant un projet interrégional (à cheval sur 2 régions éligibles) sont éligibles.

5.2. Les critères de sélection des pilotes régionaux

Un dossier de candidature est à remplir.

Ce dossier permettra aux membres du consortium d'apprécier la candidature au regard des critères suivants :

- Les capacités de la structure candidate (expériences et références, capacités humaines et matérielles) ;
- La motivation du pilote régional à intégrer le programme, sa vision pour l'action et sa démarche d'animation ;
- La capacité du pilote régional à recruter une diversité de structures d'accompagnement qui pourront bénéficier du programme (celles des réseaux CUMA, CIVAM, Chambres d'Agriculture, ADEAR, GAB et Coopératives...), ce qui suppose un bon ancrage territorial et une capacité à mobiliser un réseau diversifié de profils d'agriculteurs autour d'un même projet ;
- Les atouts que présentent la/les personne(s) qui sera/seront en charge du programme Fabacéé, au regard notamment des besoins d'animation de la communauté des animateurs, des besoins de gestion de projet et enfin au regard du travail collaboratif qui sera à mener avec les autres membres du consortium ;
- La capacité à démarrer les actions à partir d'avril-mai 2025 ;

Une pré-sélection des candidatures sera réalisée sur la base du contenu des dossiers reçus (cf 5.3.). Les candidats admissibles seront ensuite auditionnés durant les semaines du 24 et 31 mars 2025.

Nous recommandons aux structures de notifier leur souhait de candidater en amont de la date limite de réception des candidatures, afin d'être informées des précisions éventuelles.

5.3. Dépôt et contenu du dossier de candidature

Le dépôt des candidatures se fera par mail à l'adresse contact@fabacee.fr avant le **21 mars 2025 à 17:00**. L'objet du mail sera renseigné de la façon suivante : *Candidature AMI Pilote Régional_Nom de la structure*.

L'envoi doit contenir l'ensemble des pièces du dossier de candidature, à savoir :

- Le dossier de candidature "DOSSIER CANDIDATURE AMI PILOTE RÉGIONAL FABACÉÉ 2025" (document Word à remplir) ;
- Le K-BIS ou équivalent de la structure candidate ;
- Le CV du ou des responsables du programme Fabacéé envisagé(s) au sein de la structure candidate.

5.4. Le calendrier

- Le présent AMI est ouvert du 15 janvier au 21 mars 2025 à 17:00 ;
- Période d'analyse des candidatures et délibération : avant le 21 avril ;
- Conventionnement avec le pilote régional: fin avril ;
- Appel à candidatures pour le recrutement des groupements lauréats, à opérer par le pilote régional: de début mi-mai à fin juin ;
- Démarrage de l'accompagnement de ces lauréats: début novembre (avec le stage de formation des animateurs).